

Comité Syndical du 18-02-2016 Délibération n° 1

Date de la convocation : 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mrs Marc Begorre, Patrick Bornuat, Roland Dethou, Serge Almendro, Philippe Baubay, Christophe Bonnet, Remi Carmouze, Marc Doyambehere, Claude Lesgards, Christian Paul, Guy Poeydomenge, Daniel Rivière, Christian Bourbon, Louis Dintrans, Michel Suzac, Marcel de la Conception, Francis Lafon-Puyo, Denis Daumas, Jean-Baptiste Larzabal, Jean-Louis Anglade, Jean-Paul Laran, Philippe Lacoume, Michel Millet, André Recurt, Jean-Luc Rumeau, Christian Baa-Puyoulet, Claude Cazanave et Mmes Helène Castells, Catherine Marienval, Joëlle Abadie

Excusés : M. Eugène Pourchier, Eugène Cazenave

Procuration : Mme Mouret à M. Larzabal, M. Daydé à M. Dintrans, M. Garrocq à M. Lesgards

Votants : 33

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Adhésion à la convention retraite 2016/2017.

Au vu du terme de la Convention d'adhésion au service retraite du CDG 65, signée en 2011, ayant fait l'objet d'une délibération en date du 17 mars 2011,

Vu l'exposé du Président entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité (ou de l'établissement) et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Le Comité Syndical,

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président ou en cas d'empêchement, madame la 1^{ère} Vice-Présidente, à signer la convention prévue à cet effet ;

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité



Le Président
Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Dechets 65

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
Fax. : 05 62 53 34 58 - Mél. : smt65@smt65.fr

Comité Syndical du 18-02-2016 Délibération n° 2

Date de la convocation : 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mrs Marc Begorre, Patrick Bornuat, Roland Dethou, Serge Almendro, Philippe Baubay, Christophe Bonnet, Remi Carmouze, Marc Doyambehere, Claude Lesgards, Christian Paul, Guy Poeydomenge, Daniel Rivière, Christian Bourbon, Louis Dintrans, Michel Suzac, Marcel de la Conception, Francis Lafon-Puyo, Denis Daumas, Jean-Baptiste Larzabal, Jean-Louis Anglade, Jean-Paul Laran, Philippe Lacoume, Michel Millet, André Recurt, Jean-Luc Rumeau, Christian Baa-Puyoulet, Claude Cazanave et Mmes Helène Castells, Catherine Marienval, Joëlle Abadie

Excusés : M. Eugène Pourchier, Eugène Cazenave

Procuration : Mme Mouret à M. Larzabal, M. Daydé à M. Dintrans, M. Garrocq à M. Lesgards

Votants : 33

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Plan de financement du stand d'information et de sensibilisation des ambassadeurs du tri à la foire agricole et de l'amélioration de l'atelier déchèteque du centre de tri de Capvern, demande de subventions au Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président rappelle la participation du SMTD 65 à la foire agricole 2016. Cette opération de communication et de sensibilisation portera sur les principaux gestes de tri effectués par les ménages et sur la sensibilisation à éco-consommation. Cette opération comprend trois ateliers d'animation, d'information et sensibilisation à l'attention des visiteurs de la foire agricole départementale (du 10 au 13 mars 2016) et représente un coût de 14 986 € HT.

Par ailleurs, M. le Président rappelle la nécessité de faire évoluer le chemin de visite du centre de tri des emballages de Capvern. A cette fin, un groupe restreint constitué d'ambassadeurs du tri et de représentants du service communication du SMTD65 a été créé. Ce groupe a prévu d'améliorer la présentation de l'atelier déchèteque qui permet de sensibiliser les visiteurs à leur production de déchets et donc, à les inciter à diminuer leur production à travers des gestes applicables au quotidien. Un cube de prévention et un support pédagogique devront être mis en place pour un coût global de 1 234 € HT

M. le Président propose les plans de financement suivant :

TOTAL des opérations Foire Agricole 2016	14 986 € HT
Subvention Conseil Général : 30 % du HT	4 495,80 €
Participation SMTD 65 Autofinancement	10 490,20 €

TOTAL des opérations Atelier déchèteque	1 234 € HT
Subvention Conseil Général : 30 % du HT	370,20 €
Participation SMTD 65 Autofinancement	863,80 €

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'adopter les plans de financement proposés qui prévoient une subvention à hauteur de 30% du montant HT du coût estimatif des opérations de communication et d'autoriser la demande de subvention auprès du Département des Hautes-Pyrénées.

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement, madame la 1^{ère} Vice-Présidente, à signer tout document afférent à la présente délibération.

**Le Président
Guy POEYDOMENGE**

Syndicat Mixte de Traitement des Dechets 65

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36

Comité Syndical du 18-02-2016 Délibération n° 3

Date de la convocation : 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mrs Marc Begorre, Patrick Bornuat, Roland Dethou, Serge Almendro, Philippe Baubay, Christophe Bonnet, Remi Carmouze, Marc Doyambehere, Claude Lesgards, Christian Paul, Guy Poeydomenge, Daniel Rivière, Christian Bourbon, Louis Dintrans, Michel Suzac, Marcel de la Conception, Francis Lafon-Puyo, Denis Daumas, Jean-Baptiste Larzabal, Jean-Louis Anglade, Jean-Paul Laran, Philippe Lacoume, Michel Millet, André Recurt, Jean-Luc Rumeau, Christian Baa-Puyoulet, Claude Cazanave et Mmes Helène Castells, Catherine Marienval, Joëlle Abadie

Excusés : M. Eugène Pourchier, Eugène Cazenave

Procuration : Mme Mouret à M. Larzabal, M. Daydé à M. Dintrans, M. Garrocq à M. Lesgards

Votants : 33

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 3

Objet : motion proposant un moratoire au lancement des travaux de réalisation de l'UTV 65

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président rappelle que lors du précédent comité syndical, il a été proposé de voter une motion proposant l'adoption d'un moratoire sur le lancement des travaux de l'UTV 65. IL avait été convenu de présenter un projet lors du comité syndical suivant.

A ce titre, M. le Président donne lecture du projet de motion transmis avec la convocation au présent comité.

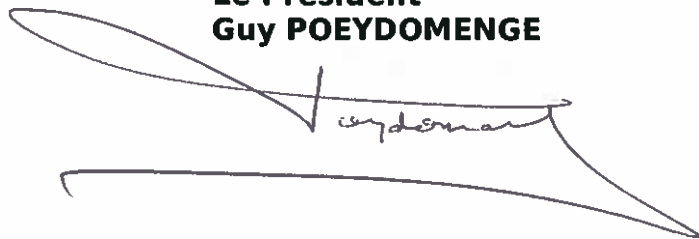
Il propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la présente motion

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'adopter la motion telle que présentée en pièce jointe.

**Le Président
Guy POEYDOMENGE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Poeydomenge', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Syndicat Mixte de Traitement des Dechets 65

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36